

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> février 2018

**Date de la convocation du Conseil Municipal :**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 27

**Président :** Monsieur Gérald EYMARD, Maire

**Secrétaire de Séance :** Joëlle MOULIN

L'an Deux Mille dix-huit et le premier février, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Charbonnières-les-Bains, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald EYMARD, Maire.

**Présence du Conseil Municipal :**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
EYMARD Gérald	X		
ROSSI Michel		X	Lina MORAZZINI
MORAZZINI Lina	X		
FORMISYN Pascal	X		
BERGASSE Béatrice			Valérie VERGNE
LASSAIGNE Jacques		X	
AUJAS Nelly	X		
BAUDEU Thierry	X		
PLOCKYN Marianne	X		
BONNET Serge	X		
JACOB Jean-Luc	X		
ELMASSIAN Thierry		X	
JORDAN Françoise	X		
TRAPADOUX Marc	X		
DAVID Catherine		x	Thierry BAUDEU
MOULIN Joëlle	X		
MICHEL Pierre-Etienne			Gérald EYMARD
JARROSSON Pascale		X	Thierry ELMASSIAN à 20h15
GOYON Catherine	X		
VERGNE Valérie	X		
FONTANEL Maxence		X	Pascal FORMISYN
FONTANGES Séverine	X		
SAUZAY Laurent	X		
FAUSSILLON Karine	X		
ARCOS Sébastien			
CHANAY Patrick	X		
HUBERT Jean-Paul		x	Laurent SAUZAY

**Assistait également à cette réunion :** Héloïse RITTE, D.G.S.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Joëlle MOULIN est désignée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017**

*Aucune remarque n'est formulée par le Conseil Municipal qui approuve le compte rendu de cette séance à l'unanimité.*

## **COMMUNICATIONS**

*G. EYMARD informe le Conseil Municipal que les deux rapports présentés peuvent être consultés sur le site internet de la Mairie.*

### **1. Présentation du rapport annuel d'activités 2016 de la Métropole**

*G. EYMARD précise que la Métropole est en plein accroissement avec une augmentation en prévision de 100 000 habitants. En 2020, nous allons être soumis à un nouveau régime de représentativité des communes, qui ne sera pas basé sur le même principe que le régime actuel. Chaque commune sera représentée en fonction du nombre d'habitants. Autrement dit, un certain nombre de communes risque de ne pas être représenté au cours du prochain mandat. Cela pourra aller jusqu'à l'absurdité d'une commune qui aura un représentant d'opposition, d'une étiquette politique différente.*

**G. EYMARD rappelle les projets métropolitains :**

- ✓ Création d'un quai supplémentaire à la gare de la Part-Dieu
- ✓ Réaménagement du site commercial de la Part-Dieu (500 000 000 euros de budget)
- ✓ 2<sup>ème</sup> phase de réaménagement du quartier Lyon Confluence : nouvel îlot (marché Gare)
- ✓ Reconquête urbaine du Carré de Soie
- ✓ Refonte du quartier des Gratte-Ciels à Villeurbanne
- ✓ Projet Hôtel Dieu à la Cité Internationale
- ✓ Requalification du centre-ville de Saint-Genis-Laval
- ✓ Développement du quartier de l'industrie à Vaise
- ✓ Création d'îlots verts à Saint-Priest

*Le Maire évoque les projets métropolitains relatifs à la qualité environnementale et aux déplacements :*

- ✓ Volonté de la Métropole de développer des déplacements plus fluides et moins polluants ;
- ✓ 400 projets d'aménagement piéton avec 160 000 000 euros de budget : cédez le passage vélo et double sens cyclable ;
- ✓ Mise en place de 1000 nouvelles places de stationnement.

*Dans le cadre du réaménagement du centre-ville de Charbonnières-les-Bains, le Maire informe le Conseil qu'il sera difficile d'échapper à la piste cyclable, en sens inverse, obligatoire en zone 30.*

*A la suite de l'extension de la zone bleue à Charbonnières-les-Bains, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'investir dans la création de parcs relais supplémentaires dans les communes voisines, telle que La Tour de Salvagny qui est le long de la voie du Tram-Train, car la Commune n'a pas vocation de vouer son centre-ville au stockage des voitures des usagers du Tram-Train.*

## 2. Présentation du rapport annuel 2016 de la Métropole sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Remarques :

**S. FONTANGES** : Je tiens d'abord à vous remercier pour avoir décalé la date du Conseil municipal, nous étions un peu contraints la semaine dernière. Je souhaite revenir sur votre introduction par rapport à la Métropole. Je suis un peu choquée lorsque vous dites que l'on peut arriver à une absurdité qu'un élu de l'opposition représente la commune. Un élu est un élu qu'il soit de l'opposition ou pas, si le travail est fait en bonne intelligence. Un élu peut très bien représenter une commune qu'il soit de la majorité ou de l'opposition.

**G. EYMARD** : Cela pose quelques problèmes de vision et je pensais plutôt à une opposition telle que Front National qui est dans certaines communes potentiellement possible ; ce qui posera de graves problèmes.

**S. FONTANGES** : Là-dessus, nous sommes d'accord.

**G. EYMARD** : C'est surtout à cela que je pensais.

**T. ELMASSIAN** : Dans la mesure, où effectivement il s'agit d'un scrutin de liste avec une majorité, déterminée par rapport aux listes, et compte-tenu qu'il y a des groupes politiques, si la commune n'est pas représentée, les élus qui représentent la couleur politique peuvent très bien faire le travail aussi.

**G. EYMARD** : Cela dépend, car ils peuvent être en parfaite contradiction avec l'équipe municipale majoritaire.

**T. ELMASSIAN** : Cela marche pour les sénateurs et les députés.

**G. EYMARD** : Nous ne sommes pas sénateurs, nous sommes là pour gérer une commune. Quand il y a des tensions politiciennes, cela crée déjà des problèmes. C'est le problème de la vie politique en France.

**S. FONTANGES** : Je souhaite aborder un second point. Vous avez été amené à voter pour le déclassement de l'A6 et de l'A7. C'est aussi un projet de la Métropole qui nous concerne à Charbonnières-les-Bains si ce déclassement se fait.

**G. EYMARD** : Le déclassement est voté, il faut maintenant le rendre concret.

**S. FONTANGES** : Avant de le rendre concret, il serait nécessaire que nous soyons informés du plan global de circulation qui sera décidé. Si le tunnel de Fourvière est limité à 50km/h avec une voie réservée aux bus, comme il semblerait être le cas, la route de Paris sera très encombrée. Nous nous souvenons en novembre lorsque le tunnel était fermé, de l'asphyxie du centre-ville. Je ne pense pas être la seule à compter sur vous M. le Maire qui nous représentez au sein de la Métropole, pour connaître la programmation des travaux et l'Anneau des sciences, qui nous permettra de délester. Pour l'instant c'est inimaginable.

**G. EYMARD** : C'est même relativement inquiétant, c'est un problème que nous rencontrons tous les jours, dans de nombreuses communes de la Métropole, même à l'Est.

### 3. Information sur les dossiers « marchés publics » en cours

#### LISTE DES MARCHES ACTUALISEE AU 25/01/2018

Signature des marchés	Date réunion choix	Entreprise retenue	Montant
Exploitation des installations thermiques des bâtiments 2017-07	07/12/2017	ENER4 – ZI de TAFFIGNON, route des aqueducs, 69630 CHAPONOST	25 663 € HT sur 5 ans

#### AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibérations n° 2018-01-02-01 / n° 2018-01-02-02 / n° 2018-01-02-03*

#### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 POUR :

- LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
- LE BUDGET ANNEXE « SCI BUREAUX FRANCE CHARBONNIERES »
- LE BUDGET ANNEXE « CULTURE ALPHA »

Rapporteur : P. FORMISYN

Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 21007 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 stipulent que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.*

*Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».*

L'article D2312-1 créé par Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (art. 1) définit le **contenu du rapport du D.O.B.**, à savoir les informations suivantes :

*« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ».*

*« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ».*

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ».

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ».

**Monsieur le Maire précise qu'il doit être pris acte du D.O.B. par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante devant faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Ainsi par son vote, ce dernier prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.**

En outre, la délibération précise que son objet est le vote du D.O.B. sur la base d'un rapport et fait apparaître des voix sur le vote.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente séance.

**Ce débat est illustré par la présentation d'un diaporama commenté par P. FORMISYN, adjoint aux finances. (document joint)**

**En conclusion, il est donc proposé :**

- Le maintien des taux de fiscalité locale pour l'année 2018 ;
- De budgéter les contributions des syndicats à fiscalité propre (Sagyrç et SIGERLy en particulier) sur le budget communal lors de la présentation du BP 2018 ;
- De poursuivre les efforts de rationalisation de gestion ;
- De renforcer les mesures d'économies de fonctionnement ;
- D'investir sur le dossier prioritaire de La Maison des Arts et le 102/104 route de Paris en 2018 ainsi que sur certains aménagements comme indiqué précédemment ;
- D'entretenir le patrimoine communal avec un effort financier conséquent.
- De procéder à l'arrêt du budget annexe des Bureaux de France lors d'une séance de Budget Supplémentaire, probablement en juin 2018.

A l'issue de l'exposé de P. FORMISYN, G. EYMARD souhaitent apporter quelques précisions relatives aux revenus du Casino. Le produit brut s'élève à 3 940 000 euros en 2017. En ce qui concerne le reversement de l'Etat, le chiffre est en hausse, il devrait être de l'ordre de 814 000 euros. Ces chiffres ne sont pas définitifs puisque le CA du SIRISH n'est pas voté.

**Remarques :**

**P. CHANAY :** Il a été évoqué en commission municipale finances, la possibilité d'augmenter la TLE (Taxe Locale sur l'Electricité) alors que vous n'en avez pas parlé ce soir.

**P. FORMISYN :** Effectivement, la TLE est un petit impôt prélevé par le SIGERLy auprès de tous les consommateurs d'électricité. Le SIGERLy représente 59 communes, 58 de ces communes ont un taux à 8,5 % et 1 commune a un taux à 4,5 %. Cette commune est Charbonnières-les-Bains. Depuis 2 ans, le SIGERLy nous demande de nous adapter et d'homogénéiser le taux. Le SIGERLy a pour rôle de réguler et de collecter cette taxe et prend une faible quote-part pour sa gestion et redistribue. Nous avons dans

*l'idée de monter ce taux à 8,5 % mais nous attendions une réfection des statuts du SIGERLY qui a pris effet dès 2017. Cela représente une somme entre 15 et 20 000 euros supplémentaires.*

**G. EYMARD :** *Nous étudions la suppression de l'exonération de la taxe foncière pendant les 2 premières années, que beaucoup de communes ont déjà supprimé, comme La Tour de Salvagny depuis 2015.*

**P. CHANAY :** *La suppression de l'exonération de la taxe foncière sera-t-elle immédiate après le vote ?*

**P. FORMISYN :** *Non c'est un delta de N+1, donc applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

**P. CHANAY :** *C'est très dommage.*

**S. FONTANGES :** *Ceux qui construisent leur maison maintenant ont pris en considération cette exonération. On ne peut pas leur dire que l'année prochaine ils devront payer. Je comprends que la suppression soit effective 1 an après.*

**P. FORMISYN :** *D'autant plus qu'il y a des taxes d'équipement pour les constructions de piscine ou place de parking qui reviennent de plus en plus cher.*

**P. CHANAY :** *C'était une exonération destinée à rendre plus attractive la commune, je ne pense pas que nous ayons besoin d'être attractifs.*

**P. FORMISYN :** *Au vu des droits de mutation cette année, nous nous sommes interrogés légitimement sur sa validation.*

**G. EYMARD :** *A titre d'information et de manière annexe, je vous signale 2 classements que vous avez peut-être lus dans la presse, des communes où il fait bon vivre dans la métropole, Charbonnières-les-Bains est 2<sup>ème</sup> après Limonest. Et le second classement porte sur la gestion des comptes des communes métropolitaines, Charbonnières-les-Bains est 6<sup>ème</sup>.*

**S. FONTANGES :** *Ce que nous a présenté M. FORMISYN est clair : c'est vraiment un rapport de débat budgétaire alors que ce que nous avons reçu avec la note de synthèse, ressemblait à un cours d'économie. C'est dommage de ne pas avoir reçu le rapport présenté ce soir, car c'est vraiment détaillé et clair.*

**P. FORMISYN :** *Il s'agit strictement des mêmes chiffres. Ce n'est pas présenté de la même façon.*

**S. FONTANGES :** *Ce n'est pas du tout pareil, il y a beaucoup plus d'informations sur la commune dans ce qui nous a été présenté ce soir.*

**K. FAUSSILLON :** *Ce qui nous intéresse, c'est ce qui se passe dans la commune, dans le monde on peut s'informer, on peut lire les échos. Tandis que les chiffres de la commune, nous ne les avons qu'une fois par an. C'est ce qui est important pour nous.*

**P. FORMISYN :** *Il me semblait qu'il y avait les mêmes informations et que seule la présentation changeait.*

**S. FONTANGES :** *J'ai une question sur la fiscalité locale. Lorsque vous dites que le droit de mutation a augmenté énormément, on le voit, car il y a beaucoup de livraisons d'appartements et de maisons. Comment se fait-il que la taxe d'habitation ne soit pas plus haute ?*

**P. FORMISYN :** Il y a un décalage d'un an. C'est-à-dire que les droits de mutation qui sont très hauts cette année correspondent aux ventes ou achats qui ont eu lieu en 2017. Pour ces constructions, la taxe d'habitation ne prendra effet que l'année prochaine.

**P. CHANAY :** La taxe d'habitation est due par l'occupant au 1<sup>er</sup> janvier.

**S. FONTANGES :** Les prévisions sont faites sur 2018.

**P. FORMISYN :** Nous ne connaissons pas le niveau de revenus des personnes qui ont acheté, et qui a un impact sur la taxe d'habitation.

**S. FONTANGES :** Il y a quand même eu plus d'achats que de ventes à Charbonnières.

**P. FORMISYN :** Certainement, mais je ne connais pas les revenus des personnes qui ont acheté. Pour les logements aidés achetés, je ne connais également pas les niveaux des revenus des propriétaires. Nous ne pouvons pas trop anticiper à cause de cette inconnue.

**S. FONTANGES :** A la livraison du 102 route de Paris, les commerces vont payer une taxe, mais la nouvelle loi Macron annonce que 80% de la population sera exonérée de taxe d'habitation Est-ce que ce sera le cas pour notre commune ?

**P. FORMISYN :** Justement, nous avons une projection. En 2020, il semblerait que nous perdions la moitié de notre taxe d'habitation. Aujourd'hui sur les 2 100 000 euros, il y a globalement 1 200 000 euros de taxe foncière et 900 000 euros de taxe d'habitation. Et donc en 2020, nous perdrons à peu près 450 000 euros. Le Président de la République nous a expliqué que l'Etat allait nous reverser le manque, mais nous n'en savons rien. C'est très délicat de programmer quoi que ce soit.

**S. FONTANGES :** Peut-on revenir sur la diapositive sur les investissements, en 2018, lorsque vous avez évoqué l'opération 102-104 route de Paris ? Nous avons dit que la commune achetait 500m<sup>2</sup> pour 1 500 000 euros.

**P. FORMISYN :** Oui absolument.

**S. FONTANGES :** Avons-nous des perspectives de locataires potentiels ?

**G. EYMARD :** Nous ne nous en sommes pas préoccupés pour l'instant. Nous attendons de voir l'usage que l'on souhaite car il ne faut pas oublier qu'à la base, nous avons prévu ce plateau pour accueillir et assurer la continuité de certaines activités associatives, comme le bridge, et d'autres qui font peu de bruit comme la danse, la théâtre, Qi-Gong, Tai-Chi...

**S. FONTANGES :** Vous nous aviez dit que cela ramènerait un revenu mais si le plateau est mis à disposition des associations, il n'y aura pas de revenu.

**G. EYMARD :** il a été dit que, pendant 3 années, on risquait de le mobiliser aux profits de certaines associations communales.

**S. FONTANGES :** Lors de la présentation de la Maison des arts, vous aviez dit que le Mille-club serait toujours là pour assurer la continuité pendant la construction. Il n'y a donc pas besoin d'installer les associations dans ce plateau ?

**G. EYMARD :** Nous louerons le plateau dès que ce sera possible. Il sera livré au mois d'avril et, de toute façon, il y a de la demande. La commercialisation se passe très bien en termes de vente et de location. C'est un programme qui ne nous posera pas de problèmes.

**S. FONTANGES :** Trouver des locataires fait partie des perspectives de 2018.

**S. FONTANGES :** Par rapport à la Maison des arts, est-il prévu la signature d'un contrat ou d'une convention avec Marcy-l'Etoile ?

**G. EYMARD :** Oui bien sûr, il y a une convention d'entente intercommunale qui sera signée par les deux communes, et qui prévoit une répartition des dépenses, en termes de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 44% et 56%.

**P. FORMISYN :** On exclut la maison des jeunes qui est attenante à la MDA qui sera exclusivement à l'usage de Charbonnières-les-Bains. Le reste est mutualisé avec Marcy-l'Etoile, à concurrence d'un pourcentage au prorata du taux occupation et du taux de fonctionnement.

**S. FONTANGES :** Il y a donc la signature d'une entente.

**G. EYMARD :** Ceci est prévu sur une durée de 20 ans.

**P. FORMISYN :** La convention sera présentée en Conseil municipal.

**S. FONTANGES :** Oui mais il s'agit de perspectives, ce sont des questions que l'on peut se poser.

**P. FORMISYN :** La convention est en cours de rédaction.

**P. FORMISYN** précise que sur l'opération du 102-104 route de Paris, les 350 000 euros correspondent à la dernière tranche.

**S. FONTANGES :** Je souhaite revenir sur les questions de réseaux informatiques évoqués sur la note de synthèse.

**P. FORMISYN :** Il s'agit plutôt des réseaux numériques.

**S. FONTANGES :** L'année passée, vous avez annoncé que la commune allait avoir la fibre.

**G. EYMARD :** La fibre est installée.

**S. FONTANGES :** Oui tout le monde était content mais avez-vous fait un état des lieux ? Car il semblerait qu'il y ait un problème. Les agents des réseaux disent que le problème vient de la commune. J'ai rencontré un grand nombre de charbonnois qui ont accepté de câbler mais chez qui la fibre ne fonctionne pas.

**P. FORMISYN :** C'est vrai qu'il y a un fort taux d'échec.

**S. FONTANGES :** Je vous demande de mettre cela au clair.

**G. EYMARD :** Nous nous en occupons. Nous avons un conseiller délégué aux Communications, malheureusement absent aujourd'hui, et qui aurait pu nous apporter des précisions sur les actions qu'il mène.

**G. EYMARD :** *Chez moi, la 4G fonctionne parfaitement.*

**P. FORMISYN :** *Il faut que les administrés insistent car les sous-traitants des opérateurs ne sont pas toujours très coopératifs.*

**K. FAUSSILLON :** *C'est exactement cela ; ils viennent sans outils.*

**S. FONTANGES :** *C'est là que la municipalité a un rôle à jouer, elle doit relancer, demander un point ou un état des lieux.*

**P. FORMISYN :** *Nous le faisons. C'est ce que Jean-Luc JACOB fait.*

**K. FAUSSILLON :** *Monsieur le Maire, vous évoqué la 4G, je vous défie de passer devant le futur Campus numérique, route de Paris, et d'essayer de passer un coup de téléphone. Je souhaite bon courage aux futurs 3000 étudiants du Campus.*

**K. FAUSSILLON :** *Déplacez-vous sur le territoire de la commune.*

**G. EYMARD :** *Je l'ai remarqué, la communication est coupée deux fois sur la route de Paris.*

**K. FAUSSILLON :** *Demandez aux foyers qui se trouvent le long de la route de Paris car, à partir de 18 heures le soir ils n'ont plus accès à internet.*

**G. EYMARD :** *C'est d'autant plus étonnant sur la route de Paris, car il y a une antenne relais sur le site de la Combe.*

**K. FAUSSILLON :** *Nous allons accueillir une école du Numérique, c'est quand même dommage.*

**G. EYMARD :** *Cela nécessitera d'autres installations.*

**S. FONTANGES :** *Quelles sont les infrastructures sportives possibles ?*

**P. FORMISYN :** *Ce sont les infrastructures auxquelles nous réfléchissons sur le Parc des Sports, avec des jeux de raquettes, mais ce sera en fonction de nos capacités financières. L'impératif est de faire toutes ces opérations, avec la vente du 100 route de Paris, et d'arriver à un budget cohérent.*

**S. FONTANGES :** *Et la signalétique et les aménagements touristiques ? Car il me semblait que nous n'avions pas eu la nomination touristique.*

**P. FORMISYN :** *Nous n'avons pas eu le classement en station classée de tourisme, comme La Tour de Salvagny, pour la raison unique que nous n'avions pas de bureau d'information de tourisme. Il est quand même assez anachronique de constater que la Préfecture nous explique que, puisque Lyon n'a pas eu cet agrément tourisme, nous ne pouvons pas l'obtenir, parce que le transfert de compétences fait que cette compétence tourisme sur le bureau est à Lyon.*

*Nous avons pu en discuter avec le Président de la Métropole, lors des vœux du Maire, afin de résoudre cela. Cela fait 3 fois que j'écris personnellement à la Préfecture, et en particulier à la DIRECCTE qui instruit le dossier, mais je n'ai toujours pas de réponse sur le dépôt objectif de calendrier. Nous avons fait un chiffrage pour les arches et la signalétique mais, pour l'instant, nous avons beaucoup de mal à avoir une communication avec les services de la Préfecture.*

**P. FORMISYN :** *Nous sommes toujours commune touristique.*

**K. FAUSSILLON** : Comme nous n'avons pas l'agrément pour l'instant, et que cela peut prendre du temps, ne peut-on pas envisager de faire bénéficier les charbonnois de ces aménagements, et que les panneaux touristiques peuvent être décalés à N+ ?

**P. FORMISYN** : Ils ont déjà été décalés d'une année. Nous avons tellement d'incertitudes sur tout cela. Ce n'est vraiment pas simple.

**S. FONTANGES** : Dans notre commune, nous avons quand même des jeunes, des familles, des clubs sportifs qui fonctionnent très bien. C'est dommage que le conseiller délégué aux Sports soit absent. Nous avons des clubs avec des jeunes qui vont régulièrement en championnat de France. Mais nous ne pouvons pas recevoir des compétitions, autres que départementales, parce que nous n'avons pas les infrastructures. Ceci pénalise énormément les clubs, et c'est vraiment dommage, lorsque la commune ne peut pas recevoir de compétitions.

**S. FONTANGES** : Ne pourrions-nous pas avoir une politique un peu plus envers ces jeunes, car quelque part c'est du prestige envers la commune que d'avoir des champions ? Une jeune est même allée aux JO au Brésil. Il faudrait penser avoir cette optique.

**P. FORMISYN** : Je vous rappelle que la dernière fois que nous avons voulu faire quelque chose au-delà du régional, c'était le stade de foot, et cela nous a coûté 1,5 millions d'euros.

**G. EYMARD** : Je ne sais pas si une commune comme Charbonnières-les-Bains a vocation à avoir des installations permettant d'accueillir du grand public. Il faut assurer cette possibilité, aussi bien aux jeunes qu'aux gens qui travaillent, et qui ont besoin de faire du sport, d'avoir un accès à des infrastructures qui correspondent à cette demande. Nous avons un TCC qui fonctionne parfaitement. Son directeur technique qui est là pour détecter les futures jeunes pousses dès l'âge de 6 à 8 ans.

**A l'issue de ces échanges, le DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 pour les budgets suivants :**

- **Budget PRINCIPAL de la Commune**
- **Budget annexe « SCI Bureaux France Charbonnières »**
- **Budget annexe « Culture Alpha »**

**Est adopté à l'unanimité.**

**MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS  
- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2018 -**

**Rapporteur : L. MORAZZINI**

Afin de permettre l'élaboration du Budget Prévisionnel de la commune, la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais a fait parvenir une estimation de la participation demandée pour 2018.

**Le nombre provisoire des jeunes de Charbonnières-les-Bains suivi par la Mission Locale jusqu'au 30 novembre 2017 est de 38.**

Par décision de son Conseil d'Administration du 12 décembre 2011, il est appliqué chaque année une indexation sur l'augmentation du coût de la vie.

Ainsi, le montant de la participation financière de la Commune s'élève à **6 697,68 €** et s'établit comme suit :

$$(1,08 \times \text{nombre d'habitants}) + (30 \text{ €} \times \text{par le nombre de jeunes suivis en 2017})$$
$$\text{soit : } 1,08 \text{ €} \times 5\,146 + (30 \text{ €} \times 38).$$

Ce montant est provisoire puisque le nombre de jeunes suivis par la Mission Locale a pu évoluer d'ici fin décembre 2017 et les chiffres arrêtés au 31 décembre 2017 seront communiqués courant janvier 2018.

Il est précisé que le calcul du nombre d'habitants est extrait des statistiques officielles de l'INSEE et prend en compte la population totale : populations légales 2014 entrant en vigueur au 01/01/2017 qui se substituent aux populations légales de 2011. (Les populations légales sont désormais actualisées tous les ans).

Il est rappelé que c'est une participation financière de **6 532,08 €** qui a été versée à la mission locale pour l'année 2017.

*L. MORAZZINI présente le bilan chiffré de l'année 2016 :*

- 1 724 jeunes ont été suivis par la Mission Locale de notre secteur, dont 696 jeunes en 1<sup>er</sup> accueil (soit moins 1.69 % par rapport à 2015).
- En moyenne, les jeunes en premier accueil ont 18 ans.
- 51 % de femmes et 49 % d'hommes
- 508 contrats ont été signés, dont 169 en CDD ou CDI + 6 mois – 192 CDD de moins de 6 mois et 147 contrats autres (intérim, .....

*Elle souhaite rajouter que la mission locale œuvre fortement pour les jeunes, et si nous réussissons à aider 50% d'entre eux, et les diriger vers une voie professionnelle, c'est important.*

**A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.**

**AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION 2017 DE PRISE EN CHARGE DE L'AVIFAUNE EN  
DETRESSE AVEC LE CENTRE DE SOINS POUR OISEAUX SAUVAGES DU LYONNAIS (CSOL)**

**Rapporteur : M. PLOCKYN**

Le centre de soins, association loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les oiseaux sauvages, blessés, malades, affaiblis, en vue de les relâcher dans des sites appropriés. Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée dans le Rhône. Il joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe activement au suivi sanitaire de l'avifaune, sensibilise le public par le biais des oiseaux pris en charge et des conseils téléphoniques. Il est aussi chargé de former les pompiers et les vétérinaires sur les risques sanitaires et les dangers que peuvent représenter certains animaux.

Afin de pérenniser ses actions et de continuer à rendre ce service, considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de soins a besoin de partenariats précis et fiables, dans la durée, avec les communes de son territoire d'action.

Cette aide a déjà été attribuée par la Commune les années précédentes pour :

- **514,60 € en 2017**
- 507,60 € en 2016
- 485,10 € en 2015
- 470,00 € en 2014

La subvention annuelle versée par la Commune pour l'année 2018 reste fixée à **0,10 € par habitant**, et représente une participation totale de **516,20 €**. (Population totale : 5 162 habitants – population légale 2015 en vigueur au 1er janvier 2018).

*G. EYMARD informe le Conseil que l'INSEE a transmis les chiffres suivants de la population à Charbonnières-les-Bains, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :*

- *Population municipale : 5003 habitants*
- *Population totale : 5162 habitants*

**A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.**

**AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION 2018 POUR L'EXPLOITATION EN COMMUN DU  
RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.) « LES LUTINS DE L'OUEST »**

**Rapporteur : M. PLOCKYN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention 2018 pour l'exploitation en commun du relais d'assistantes maternelles (R.A.M.) « Les Lutins de l'Ouest » :

- entre les communes de MARCY-L'ETOILE, SAINT GENIS-LES-OLLIERES et CHARBONNIERES-LES-BAINS, d'une part ;
- et l'Association ALFA 3A, d'autre part.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre les trois communes pour l'exploitation en commun du Relais Petite Enfance « Les Lutins de l'Ouest » (situé à la Maison de l'Enfance, 624 Avenue Jean Collomb à MARCY-L'ETOILE), ainsi que les modalités de gestion de ce relais par l'association ALFA 3A.

Cette convention fixe notamment la mise à disposition des locaux et du mobilier, la participation financière des Communes ainsi que les missions du Comité de Pilotage.

Il est précisé que le montant total de la participation financière des communes au fonctionnement du Relais pour 2018 est fixé à **47 118 €** répartis comme suit :

- un montant fixe de **3 535 €** à la charge de la Commune de SAINT GENIS-LES-OLLIERES qui correspond au montant d'une partie des salaires liés à la gestion de la cantine familiale sur la Commune ;
- le reliquat, soit **43 583 €** tenant compte pour 50 % de la population, et pour 50 % du nombre d'assistantes maternelles et employées familiales sur la Commune, représentant pour chaque Commune :
  - MARCY-L'ETOILE : 13 297 €
  - SAINT GENIS-LES-OLLIERES : 19 883 €
  - **CHARBONNIERES-LES-BAINS : 10 403 €**

Le montant de la participation financière de la Commune de CHARBONNIERES-LES-BAINS, soit **10 403 €** est inscrit à l'article 611-64 du Budget Primitif 2018 de la Commune

Pour les années précédentes, la participation de la Commune s'est élevée à :

- 11 254 € en 2017
- 11 114 € en 2016
- 11 086 € en 2015
- 11 483 € en 2014

**A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.**

**Dates à retenir :**

- **Soirée Weinstub du Comité de Jumelage**  
Vendredi 2 février à 19h30 à la MDA
- **Réunion publique : aménagement espaces publics Centre-ville**  
Jeudi 8 février à 20h à la salle Alpha

---

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : MERCREDI 28 MARS 2018 à 19h.**

---

La séance est levée à 21 h à 50.

**La secrétaire de séance :**

Joëlle MOULIN



**Le Maire :**



Gérald EYMARD

